

FICHE PRATIQUE

# Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) 2022

Retrouvez ci-dessous les principales mesures qui impactent le domaine de la santé :



Application du **Forfait Patient Urgence (FPU)** depuis le 01/01/2022

+ d'infos sur APRIL-ON



Remboursement des séances de **consultations chez un psychologue pour tous les assurés âgés d'au moins 3 ans** (Décret statuant les dernières modalités à venir)



Autorisation pour les **orthoptistes de réaliser, sans ordonnance, des bilans visuels simples et de prescrire des équipements optiques**



Expérimentation d'un **accès direct (sans passer par son médecin traitant) aux kinésithérapeutes, orthophonistes et infirmiers en Pratique Avancée (IPA)**



**Prise en charge intégrale par l'assurance maladie des frais liés à la contraception féminine** pour les moins de 26 ans



Anticipation du **remboursement des thérapies numériques**



Poursuite des travaux sur la **réforme des transports sanitaires** : modification des modalités d'organisation et de financement



Simplification de l'**accès à la Complémentaire Santé Solidaire pour les personnes en situation précaires et du minimum vieillesse** (ex ACS - CMU)

## Santé collective

- **Mise en application de « l'ANI » des fonctionnaires** : alignement du régime fiscal et social de la participation employeurs publics sur celui existant pour les employeurs du secteur privé. + d'infos sur APRIL-ON
- **Régime Alsace Moselle** : bénéfice de ce régime local étendu aux enfants majeurs jusqu'à leur 24<sup>ème</sup> anniversaire.